

PROSPECTIVE « MAROC 2030 »

Exclusion, inégalité et pauvreté : la transition sociale et ses déterminants

Avril 2006

Exclusion, inégalité et pauvreté:

la transition sociale et ses déterminants

Douidich Mohamed
Haut -Commissariat au Plan

Résumé :

Ce papier examine les facteurs de contrôle de l'évolution de l'ensemble constitué de l'exclusion, l'inégalité et la pauvreté, en vue d'aider à la construction d'un paysage social meilleur. Partant de l'interrelation entre ces faits sociaux, il s'interroge d'abord sur les seuils socialement tolérables auxquels ils devraient converger dans les années à venir. Il montre, par la suite, que les coûts économiques et sociaux de la pauvreté sont déjà considérables et qu'ils continuent à handicaper l'ensemble des composantes de la société, à moins que ne soient édifiés les fondements d'un futur inclusif des perdants du processus de développement. La construction de ce futur se réfère ici à un diagnostic, atouts et faiblesses des expériences nationales, passée et récente, du développement. Elle se fonde par la suite sur les germes de changement et de rupture avec les facteurs du statisme social dont notamment la rigidité des structures éducative, économique et sociale vis-à-vis de l'inclusion des composantes pauvres de la société.

Les données socio-économiques dont notamment celles reconstituées à partir du Rgph 2004 fondent les conclusions de ce diagnostic. Elles montrent par ailleurs que, contrairement à ce que stipulent certaines théories, la croissance économique et l'inégalité ne suffisent pas à elles seules de configurer les perspectives de la pauvreté. Les facteurs de changement qui conduiraient à la réalisation de l'objectif de 'pauvreté zéro' et d'indices socialement tolérables, d'inégalité et d'exclusion, s'étendent au développement humain, au développement social, à l'égalité des chances vis-à-vis de l'emploi des diplômés et à l'éradication de l'habitat sommaire. L'apport de ces facteurs à la réduction de la pauvreté se modifie d'une commune à une autre, en fonction de l'incidence de la pauvreté. Il montre que la lutte contre la pauvreté et son corollaire l'inégalité et l'exclusion gagnerait à être localement repensée et qu'en général, le développement humain et l'équité sociale sont les clés du futur souhaitable du paysage social national.

Présentation

La population pauvre constitue, de par sa position dans l'échelle sociale, ses contraintes de survie et son pouvoir revendicatif voire politique, un chaînon social certes faible mais potentiellement dangereux pour l'avenir du pays. En fait, la pauvreté ne se réduit pas à un simple déficit numérique des revenus et des aptitudes humaines d'une fraction de la population. Elle s'inscrit, au delà de la fracture sociale qu'elle creuse, parmi les facteurs d'échec des transitions économique, sociale et politique. Tel est l'enseignement fondamental des invariants et des tendances lourdes propres aux pays où la pauvreté est massivement répandue¹.

C'est justement pour aider à la construction d'un paysage social national meilleur que ce papier procède à une analyse prospective de l'ensemble constitué de la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité. Le but est de recenser les variables, influentes et dépendantes, orientant l'évolution de cet ensemble vers la réalisation de l'objectif de la 'pauvreté zéro', assorti avec des indices d'inégalité et d'exclusion tolérables.

L'approche adoptée consiste à analyser, à la première section, l'exclusion sociale, l'inégalité et la pauvreté du point de vue concepts, interrelations et seuils tolérables, et à en déduire la nécessité de focaliser l'analyse sur la pauvreté en tant que fait social déterminé, entre autres, par l'inégalité

¹ Cas des pays de l'Afrique subsaharienne où le taux de pauvreté dépasse 60%. Cf. CEA (2006) : Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de mise en œuvre des OMD, Document de réflexion.

et l'exclusion. Partant de ce constat, les coûts économiques et sociaux de la pauvreté, évalués à la section 2, montrent que la réduction de la pauvreté est un investissement digne d'intérêt. La façon dont les approches passées de développement social ont conduit cet investissement fait l'objet d'une évaluation rétrospective à la section 3. Les germes de changement et de rupture avec ces approches de développement sont présentés à la section 4. Enfin, les facteurs de changement qui conduiraient à la construction d'un paysage social national souhaitable sont analysés à la section 5 en termes de contribution à la réduction de la pauvreté.

1. Exclusion sociale, inégalité et pauvreté: concepts, interrelations et seuils tolérables

L'approche universelle de la pauvreté renvoie à une condition de privations humaines, sociales et économiques et à une perte d'identité, dues notamment à l'insuffisance des opportunités et des ressources nécessaires à l'insertion sociale et à la couverture des besoins de base. Le concept de la pauvreté relative adopté par le HCP² colle parfaitement à cette approche. Il mesure la pauvreté par le biais de la limite supérieure de ses seuils, rendant compte de ses formes alimentaire, absolue et relative. Les personnes affectées par l'extrême pauvreté et la précarité sociale dont notamment les sans abri font systématiquement partie des populations pauvres identifiées par ce concept.

L'exclusion sociale³ élargit ce concept à la population qui n'est pas systématiquement pauvre mais qui accumule les risques de la pauvreté. Elle est approchée ici par la vulnérabilité à la pauvreté relative. Cette vulnérabilité est, à la fois, sociale et économique, dans la mesure où elle résulte d'une série de facteurs de diverses natures. Il s'agit de l'insuffisance des aptitudes humaines et du capital social, du chômage chronique, du sous emploi de longue durée, de la fécondité délibérée, de l'inégalité des chances, des chocs exogènes et familiaux, de la dégradation de l'environnement, des conditions sommaires d'habitat et des incapacités physique et mentale.

Le concept d'égalité renvoie, de son côté, à la justice sociale, inscrite dans les politiques publiques et dans les revendications sociales. La mesure de l'inégalité s'y réfère aux indices (Gini et rapport inter déciles) de la répartition sociale des revenus, intimement associée à l'équilibre social et spatial de l'investissement dans les aptitudes humaines et dans les capacités territoriales de développement et de croissance. Faute de données sur les revenus, les dépenses de consommation des ménages, exprimées par habitant, sont utilisées, dans la suite du papier, comme indicateur des revenus disponibles⁴.

L'interrelation entre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité ainsi mesurées est manifeste. L'inégale répartition spatiale et sociale de l'investissement dans les aptitudes humaines (éducation et santé) et dans les infrastructures sociales et économiques conduit à l'exclusion sociale. En renforçant le pouvoir productif d'une frange d'individus au détriment du reste de la population, l'inégalité de cette répartition prive les populations cibles des facteurs de revenu, estompe leur ascension sociale et donnent lieu, à long terme, à l'exclusion sociale. Cette dernière s'identifie, dans ces conditions, à un processus d'accumulation des risques économiques, sociaux et spécifiques, et engendre, au moins, un appauvrissement relatif.

Cette interrelation montre que les inégalités sociales sont, à la fois, cause et effet de l'exclusion sociale qui conduit, à son tour, à la pauvreté sous ses diverses formes (humaine et monétaire). Comme on devrait s'y attendre, la pauvreté relative est négativement corrélée aux inégalités sociales, et positivement associée à l'exclusion sociale approchée par la vulnérabilité⁵.

² Pour plus de détails sur les définitions de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité, cf. HCP (2005) : Pauvreté, développement humain et développement social : données cartographiques et statistiques, Rgph 2004. Cf. aussi : HCP (2006) : 'Mesure de la pauvreté', Les cahiers du Plan, n° 9.

³ La notion d'exclusion sociale a considérablement évolué au cours des trente dernières années. De la définition pratiquée aux années 1970 'handicapés physiques et mentaux, invalides âgés, drogués, délinquants, etc.', cette notion s'élargit aujourd'hui à la disqualification, à la relégation ou encore à la désaffiliation, considérées comme une menace pesant sur certaines populations.

⁴ Les dépenses de consommation des ménages englobent et les dépenses courantes et les sorties d'argent dues notamment aux transferts versés et aux impôts et taxes non liés à l'exercice d'une activité professionnelle.

⁵ Au niveau communal (RGPH 2004), la corrélation de Pearson entre la pauvreté et la vulnérabilité (0,802), la pauvreté et l'indice de Gini (-0,283) et aussi entre la vulnérabilité et l'indice de Gini (-0,587) est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

En fait, l'inégalité et l'exclusion au sens de la vulnérabilité s'inscrivent, à côté du développement humain et de la croissance économique et sociale, parmi les déterminants clés de la pauvreté. Dans la suite du papier, elles sont considérées en tant que telles. Leur interaction avec la pauvreté, notamment sous formes de complémentarité et de substitution, pose le problème de la détermination des seuils de tolérance globale auxquels elles doivent converger. En tout état de cause, dans les décennies à venir, le Maroc est appelé à éradiquer le cumul de la pauvreté héritée du passé et à faire face à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté. Face à de tels défis, les niveaux d'inégalité et de vulnérabilité qui sont vraisemblablement 'socialement souhaitables' sont ceux qui conduiraient à la concrétisation de l'objectif de la 'pauvreté zéro', assimilé dans le reste du papier à l'incidence résiduelle voire tolérable de la pauvreté relative. La section suivante aborde la réalisation de cet objectif en termes de coût et de manque à gagner pour la collectivité, montrant par ailleurs que la réduction de la pauvreté est, en retour, une réduction des inégalités.

2. Réduction de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion: coût et manque à gagner

Cette section montre que la lutte contre la pauvreté doit être mesurée aussi bien en termes d'impact budgétaire qu'en termes de manque à gagner, et qu'elle peut être perçue comme un investissement dans le développement de l'ensemble des composantes de la société. En fait, au delà de son incidence numérique et de son vécu, la pauvreté ne peut être indéfiniment niée en tant que frein réel au développement de l'ensemble de la société et, surtout, en tant que fait social susceptible d'être atténué comme le montre l'expérience du développement des régions du sud⁶. Ses coûts d'élimination s'identifient à un investissement fort prometteur en matière de développement humain, de croissance économique, de cohésions sociale et de modernisation de la société.

Dans le domaine économique, le coût de l'objectif 'pauvreté zéro'⁷ est de quelque 5,5% du PIB annuellement. Majoré par les subventions alimentaires, ce coût représente 6,4% du PIB, soit l'équivalent du budget annuel que consacre le pays à l'enseignement, la formation et la recherche scientifique. Sur le plan du manque à gagner, en l'absence de la pauvreté monétaire, la demande des ménages aurait été révisée à la hausse de 8,5%⁸.

Les coûts sociaux de la pauvreté sont beaucoup plus profonds. Ils s'expriment à travers l'incapacité d'une large frange de la population à se prendre en charge dans le domaine du logement, à s'insérer dans le marché du travail et, enfin, à tirer les avantages espérés des investissements publics dans la santé, l'éducation - formation et les infrastructures sociales et économiques⁹. En tout état de cause, les coûts d'opportunité d'une insertion efficace dans ces domaines ne sont pas à la portée d'une population hantée par la satisfaction des besoins alimentaires les plus contraignants¹⁰.

Les implications de l'inégal accès aux investissements sociaux sur le développement humain et les disparités sociales sont considérables. En l'absence de la pauvreté monétaire et de ses retombées sur les revenus et les aptitudes humaines, le Maroc aurait enregistré en 2004 un IDH (de l'ordre de

⁶ De 1984 à 2004, le taux de pauvreté dans les régions du sud a reculé du niveau le plus élevé à l'échelle nationale (29,4%) à une performance régionale (9,0%).

⁷ En l'absence d'un ciblage parfait des pauvres, l'élimination de la pauvreté monétaire pendant une année entière nécessite un apport de ressources, équivalent, au moins, au produit : [déficit moyen des revenus des individus pauvres] x [effectif de la population]; les calculs étant basés sur les données de 2001 (Enquête sur la consommation et Comptes nationaux). Le coût ainsi approché est économiquement insoutenable, en raison de l'impact démesuré d'un tel transfert de ressources sur les autres paramètres économiques comme l'investissement public, l'inflation, l'importation, etc.

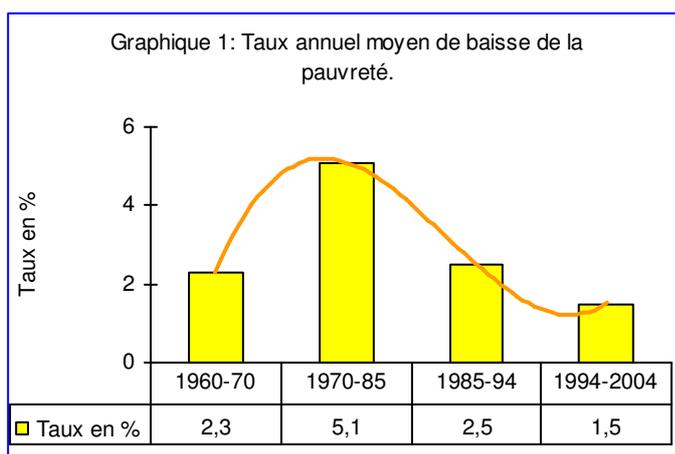
⁸ Calculs fondés sur les données de l'Encdm 2001, basés sur l'alignement de la consommation des ménages pauvres au seuil de la pauvreté relative.

⁹ Cf. ci-après l'effet de la pauvreté sur le risque de chômage. La pauvreté exprimée à travers l'incapacité financière des ménages décourage 52 % des consultations médicales, explique 55,4% des cas de déscolarisation (HCP (2000) : Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté) et est, manifestement, à l'origine du logement de 8,2% de ménages urbains dans des habitations sommaires (HCP (2005) : Résultats du RGPH 2004).

¹⁰ L'élasticité consommation alimentaire – dépense totale tend vers l'unité (0,92) pour les populations pauvres, montrant que la satisfaction des besoins alimentaires est extrêmement préoccupante parmi ces populations (Modèle de demande AIDS, données de l'ENCMD 2000/01).

0,700) supérieur de 8,3% et un indice d'inégalité (rapport inter déciles) réduit de 60%¹¹. Ce manque à gagner en développement humain et en équité sociale persisterait tant que les investissements sociaux rétribuent les groupes sociaux proportionnellement¹² à leurs niveaux de revenu (cas de l'enseignement et de la santé) et de consommation (cas des subventions alimentaires).

Par ailleurs, la pauvreté constitue, comme on devrait s'en douter, un handicap réel vis-à-vis de la modernisation et la démocratisation de la société. Elle consacre, d'une part, les normes sociales les plus redoutées¹³, et pérennise, d'autre part, la condition nécessaire de leur transmission de père en fils, à savoir l'illettrisme et la déscolarisation.



Cette force de la pauvreté continue à handicaper l'ensemble des composantes de la société. Faut-il rappeler que les indices du chômage et de la pauvreté reflètent la stabilité sociale et l'image du pays dans le reste du monde et qu'ils risquent d'impacter, entre autres, le flux de touristes et de capitaux étrangers. Les impacts de la pauvreté tendent cependant à perdurer. En fait, l'incidence de la pauvreté est

en baisse tendancielle depuis les années 1970 (graphique 1). La poursuite de la baisse de la pauvreté au rythme observé entre 1984 et 2004 indique que le Maroc n'atteindrait le taux réalisé aujourd'hui par la Tunisie (moins de 5%) qu'en 2060. D'où la nécessité d'infléchir significativement cette tendance, en procédant d'abord à un diagnostic des politiques de développement ayant agi, dans les divers sens, sur la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale.

3. Evaluation rétrospective : leçons des expériences nationales de développement

Abordées sous l'angle de l'effet sur la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale, les politiques de développement des années 1970 favorisaient l'investissement à forte intensité de capital, les grands projets d'irrigation, le contrôle des prix, le maintien du taux de change à un niveau surévalué et les restrictions à l'importation. Sur le plan social, elles préconisaient les subventions à l'alimentation, à l'enseignement et à la santé, destinées a priori aux populations défavorisées, mais essentiellement récupérées par les populations moyennes et aisées (cf. section 2, Nbp 12).

A la fin des années 1970, le renversement des termes de l'échange et le recul de la rentabilité des investissements publics se sont conjugués à une hausse des taux d'intérêts internationaux et à une aggravation des déficits budgétaires. Ils ont provoqué, dès le début des années 1980, une crise aiguë de la balance des paiements, une forte détérioration de l'offre d'emploi qualifié et un ralentissement de la progression des niveaux de vie des ménages¹⁴. D'où le recours, dès 1983, à un

¹¹ La part, dans la masse globale des dépenses de consommation, est de 32,1% pour les 10% les plus riches et de 2,6% pour les 10% les plus pauvres. En cas de 'pauvreté zéro', ces proportions seraient de 4,1% et de 31,7%, respectivement. De la situation actuelle à la situation de 'pauvreté zéro', le rapport inter déciles se réduit de 12,3 à 7,7. Données de l'Encdm 2001.

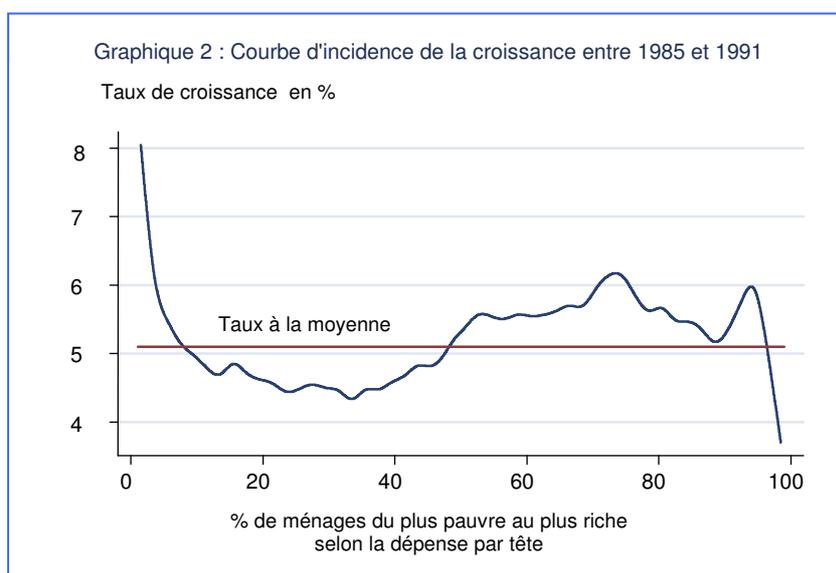
¹² La part du quintile le plus riche (20% des ménages) dans les subventions alimentaires est de 40,2% pour la farine nationale de blé tendre, 41,2% pour le sucre granulé, et 48,0% pour l'huile de table. Pour le quintile le plus défavorisé, ces proportions sont limitées à 6,1%, 9,3% et à 6,3%, respectivement. Dans le domaine de l'enseignement, les 20% les plus riches représentent 16,8% dans l'enseignement primaire, 30,7% pour le niveau collégial, 48,1% pour le secondaire et 58,6% pour le supérieur. Pour les 20% les plus défavorisés, ces proportions sont de 19,1%, 9,6%, 4,8% et 3,2%, respectivement.

¹³ A titre d'illustration, l'étude "Les emplois du temps de la femme au Maroc" (HCP, 1999) note que "La cause de la non scolarisation des fillettes rurales exprimée à travers "les filles n'ont pas besoin d'aller à l'école" persiste dans 34,6% des douars, celle liée au fait que "l'instituteur est un homme" dans 9,0% des douars, et "la coutume fait que les filles ne soient pas scolarisées" dans 38,5% des douars".

¹⁴ Le déficit de la balance des paiements dépassait les 10% au début des années 1980, le taux de chômage urbain a augmenté en moins d'un année, de septembre 1982 à mai 1983, de 6 points pourcentage, de 12,3 % à 18,0%, et, enfin, la

Programme d'ajustement structurel (PAS). Les retombées des choix économiques et sociaux dont notamment ceux ayant conduit à ce Programme ont sensiblement conditionné la baisse, modeste et hésitante, de la pauvreté au cours des deux dernières décennies. Le taux de baisse de la pauvreté a été deux fois plus élevé entre 1960 et 1984 (4,0% par an) qu'entre 1984 et 2004 (2,0% par an). L'analyse des raisons à l'origine du ralentissement de la diminution de la pauvreté montre deux conclusions fondamentales, l'une relative à la période 1984-94, l'autre à la période 1994-2006¹⁵.

~ **Période 1984 - 1994 - impasse de l'effet diffusion de la croissance**: En accordant un intérêt marginal aux déséquilibres sociaux, le PAS a conduit à l'accumulation des facteurs de la pauvreté dont notamment le recul du rôle de l'éducation dans l'ascension sociale, le foisonnement du secteur informel, source précaire de revenus, et le tassement vers le bas des niveaux moyens de vie. Au-delà du rétablissement des équilibres macro-économiques, le PAS avait pour ambition d'éliminer les contraintes pesant sur l'entreprise afin d'amener l'économie sur un sentier de croissance durable à des taux supérieurs. Dans sa première phase, ce Programme n'accordait que peu d'intérêt aux déséquilibres sociaux susceptibles d'être engendrés, à la fois, par la mise en place des mécanismes du marché et par la restriction de la demande interne.



Sur le plan des niveaux de vie, une croissance rapide de la consommation des ménages (5,1% par an en volume) et une baisse de l'inégalité (de près de 0,2% par an), de la pauvreté (de 7,6% par an) et de la vulnérabilité (baisse de 1,5% par an) ont été observées entre 1985 et 1991¹⁶, en raison de la revalorisation des salaires particulièrement dans le secteur public¹⁷ et des bonnes campagnes agricoles de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Cette aubaine économique n'a pas résisté à l'impact de l'accumulation du chômage et du glissement vers le bas des niveaux modestes de consommation entre 1985 et 1991.

doublé d'une forte diffusion du chômage en général et de celui des diplômés pauvres en particulier, le PAS a indirectement contribué au foisonnement du secteur informel. L'emploi peu ou prou qualifié requis par ce secteur s'est manifestement développé alors que l'emploi de la main d'œuvre qualifiée régressait sous l'effet du recul de l'Etat en tant qu'employeur essentiel des actifs

moyenne des dépenses de consommation ne progressait en DH constant qu'à raison de près de 1% par an entre 1971 et 1984.

¹⁵ Ce découpage de la période 1984-2006 s'explique par la disponibilité de données comparables sur la pauvreté en 1984, 1994 et 2004 et par les périodes d'exécution du PAS et du BAJ 1 qui s'inscrivent dans l'une ou l'autre période.

¹⁶ De même, selon les comptes nationaux, de 1985 à 1991, le PIB, la consommation des résidents et les exportations ont augmenté, en volume, de 5,0%, 5,3% et 8,0% par an, respectivement, contre des taux respectifs de 3,4%, 3,0% et 6,0% pour la période 1981-85.

¹⁷ Les salaires, particulièrement dans le secteur public, ont fortement augmenté durant la période 1985-91. Le dialogue social et l'adoption des statuts particuliers de certains corps de l'administration ont abouti à des dépenses de personnel plus élevées, passant de 14 à près de 25 milliards de DH, soit 86% d'augmentation.

diplômés¹⁸. Le rôle de l'éducation - formation dans l'ascension sociale s'est alors estompé. Dès 1991, le taux de chômage des diplômés du supérieur, membres de ménages pauvres, a atteint 100% contre 51,0% en 1985. D'où la régression de l'éducation en tant qu'ascenseur social voire un facteur de sortie de la pauvreté.

En matière de répartition sociale de la croissance économique, la courbe d'incidence de la croissance¹⁹ (graphique 2) montre que le taux d'accroissement annuel de la consommation en volume entre 1985 et 1991 a été inférieur à la moyenne pour les populations significativement vulnérables à la pauvreté. Ceci a conduit à un tassement des niveaux de vie juste au dessus du seuil de pauvreté, annonçant les débuts d'une recrudescence de la pauvreté. Les retombées de ces tendances sur la pauvreté ne tardent pas à se manifester. Le taux de pauvreté a augmenté de 26,0% entre 1991 et 1994, de 13,1% à 16,5%, annonçant l'échec d'un schéma de développement privilégiant l'économique au détriment du social, en supposant que la progression du PIB garantirait, par le biais de l'effet diffusion, la réalisation d'autres objectifs, notamment la réduction du chômage, des inégalités et de la pauvreté.

~ Période 1994-2006 - débuts du développement pro pauvres : La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont été marqués par un dynamisme économique, social et politique ayant permis de stopper la diffusion de la pauvreté, dans une première phase, et d'infléchir sa tendance, par la suite. La conjugaison des impacts sociaux du PAS à un nouveau cycle de sécheresses récurrentes a engendré la mise en œuvre du Premier programme de priorités sociales²⁰ (BAJ 1) en 1996/97, la relance du dialogue social et, à partir de 1998, la refonte d'un nouveau paysage politique, social et économique avantageant à la fois la concrétisation des droits humains, économiques et sociaux et la poursuite des réformes structurelles de l'économie et des finances publiques.

La première cartographie de la pauvreté et de ses déterminants au cours de la période 1994-99 (HCP, 2004) a montré que ce processus de développement se limitait à la garantie de la disponibilité des équipements sociaux, et qu'il aurait eu un impact significatif sur la pauvreté s'il était doublé de mesures renforçant l'accessibilité des ménages pauvres aux services sociaux²¹. C'est ainsi que le dynamisme social et économique de la fin des années 1990 a juste permis de stopper la diffusion de la pauvreté dont l'incidence a pratiquement stagné entre 1994 (16,5%) et 1999 (16,3%). Dès 1999, des mécanismes favorables aux populations pauvres ont été créés ou renforcés. Il s'agit notamment de la reconduction du BAJ1 par le Plan 2000-04, du Fonds de la lutte contre la sécheresse et la désertification, de la lutte contre l'analphabétisme, de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, de l'Agence de développement social, de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, de la multiplication des intervenants au secteur des micro crédits et de la restructuration de l'Entraide nationale.

En deux ans, de 1999 à 2001, le taux de pauvreté s'en trouve réduit de 1 point pourcentage, de 16,3% à 15,3%, montrant l'efficacité des politiques de développement favorables aux populations les plus pauvres. Le rythme de baisse de la pauvreté entre 1999 et 2001 (3,1% par an) s'est significativement estompé entre 2001 et 2004 (2,5% par an), montrant une tendance rapide à l'essoufflement des nouvelles mesures sociales. De leur part, les attentats du 16 mai 2003 ont mis

¹⁸ A partir de 1984, la part des actifs diplômés est devenue plus grande parmi la population en chômage (33,8%) que parmi la population active occupée (29,7%). Ce renversement de la tendance s'est poursuivi le long des années 1990. En 1999, la part des diplômés parmi les chômeurs s'est élevée à 68,7% contre 41,2% parmi les actifs occupés (HCP (2000) : Education, formation et opportunités d'emploi).

¹⁹ Cette courbe donne, pour chaque fraction de la population, le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense par habitant à prix constants entre 1985 et 1991.

²⁰ Ce programme a été réalisé entre 1997 et 2003 dans les communes rurales les plus défavorisées relevant des 14 provinces prioritaires. Il a essentiellement consisté en une diffusion de la scolarisation au primaire, des soins de santé de base et de la petite infrastructure locale (emploi).

²¹ La cartographie de la pauvreté 1994-2000 a montré qu'un alignement du taux d'accès effectif des ménages aux équipements sociaux (eau, électricité, route, alphabétisation et santé) au taux national moyen réduirait la pauvreté de 38,2%, et qu'un alignement du taux de disponibilité de ces prestations dans les communes au taux national ne réduirait la pauvreté que de 4,4%. Ce qui signifie qu'il ne suffit pas de mettre en place les équipements sociaux ; il faut assurer l'accès effectif des pauvres à ces équipements pour que la pauvreté se réduise.

en exergue l'ampleur des poches de l'exclusion sociale en milieu urbain et la modestie des réalisations dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Ils ont posé le problème de la réduction de la pauvreté en termes de développement humain et social, d'éradication de l'analphabétisme et de l'habitat sommaire et aussi en termes d'encadrement politique, éducatif et religieux des populations²².

La seconde cartographie de la pauvreté, celle du RGPH 2004, a corroboré cette option. Elle a montré que l'incidence de la pauvreté locale est significativement associée au déficit en développement humain et en développement social, et que le nouveau dynamisme social n'a réduit le taux de pauvreté que de 14,8%, soit l'équivalent de 2,1 points pourcentage²³. D'où le recours dès 2005 à une nouvelle approche de développement formellement tournée vers la réduction, au niveau local, des déficits sociaux et humains, à savoir l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Cette approche est, aujourd'hui, au cœur des germes de changement et de rupture avec un processus de développement longtemps inégalitaire. Elle annonce les débuts du redressement du processus de développement et de croissance en faveur de ses perdants.

Tableau 1: Evolution des mesures de l'exclusion sociale, de la pauvreté et de l'inégalité.

Indicateurs	1985	1991	1994	1999	2001	2004
Exclusion sociale						
Taux de vulnérabilité en %	24,1	22,0	22,8	23,8	22,7	17,3
Taux de chômage des pauvres, de niveau supérieur en %	51,0	100	-	52,0	73,6	-
Taux d'habitat sommaire en %	20,7	12,3	9,2	9,9	8,5	8,2
Pauvreté						
Taux de pauvreté en %	21,1	13,1	16,5	16,3	15,3	14,2
Effectif des pauvres en millier	4 585	3 365	4 302	4 513	4 411	4262
Indice volumétrique	0,056	0,027	0,104	0,044	0,035	0,040
Indice de sévérité	0,023	0,081	0,043	0,016	0,012	0,017
Inégalité						
Part des 10% supérieur (*)	31,8	30,8	-	31,0	32,1	-
Part des 10% inférieur (*)	2,6	2,8	-	2,6	2,6	-
Part des pauvres (*)	7,0	3,9	-	5,0	4,6	-
Indice de Gini	0,397	0,392	-	0,395	0,406	-

Sources : Haut Commissariat au Plan, Enquêtes sur la consommation de 1984/85 et 2000/01, sur le niveau de vie 1990/91 et 1998/99 et Recensements de la population de 1994 et 2004.

Note : (*) Il s'agit de la part (en %), dans la masse globale des dépenses de consommation, des 10% les plus aisés (10% supérieur), des 10% les plus pauvres (10% inférieurs) et de la fraction des populations pauvres.

4. Etat des lieux: germes de changement versus rigidité des invariants

L'évaluation de l'état des lieux montre que les populations pauvres se trouvent confrontées à des structures sociales, économiques et éducatives peu favorables. Cette section analyse les germes d'ouverture de ces structures sur les groupes sociaux défavorisés. Elle montre, par la suite, que les invariants de l'investissement dans le capital humain conduiraient à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, à moins qu'ils ne soient éradiqués à temps.

²² Partout, des contrats programmes "villes sans bidonvilles", à des échéances précises, sont en cours de mise en œuvres en partenariat entre les ministères de l'Intérieur et de l'Habitat et de l'Urbanisme, des Wilayas et des Communes urbaines. En plus du renforcement des programmes d'alphabétisation, il y a eu la création de chaînes culturelles de télévision et de radio, l'apurement des programmes religieux, scolaires et universitaires, de l'incitation à la haine, et le retour à l'enseignement de la philosophie.

²³ Le taux de pauvreté a été réduit de 16,5% en 1999 à 14,2% en 2004.

~ **Germes de changement** - vers une pauvreté vécue dans des conditions sociales meilleures: Parmi les germes de changement social majeur, il y a l'INDH, approche participative de développement intégré, formellement tournée vers les individus et les localités les plus défavorisées en infrastructures économique et sociale et en aptitudes humaines²⁴. Cette approche de développement est sensée redresser les distorsions économiques et sociales héritées du passé et infléchir significativement les tendances du développement humain, du développement social, de la pauvreté et de la précarité. Elle vient renforcer les mécanismes pro pauvres en place et ceux engagés dont notamment le Régime d'assistance médicale aux économiquement défavorisés et l'Assurance maladie obligatoire pour le secteur des professions libérales. Ces mécanismes complètent l'action des pouvoirs publics dont plus de 50% du budget vont aux investissements sociaux²⁵.

L'intensité de ces actions sociales montre que, dans les années à venir, le Maroc aura significativement atténué la pauvreté sociale²⁶ et réussi une large diffusion de l'éducation de base parmi les jeunes générations en particulier. A moins qu'un retournement majeur de tendance ne se reproduise, le pays tend, à moyen terme, vers une pauvreté monétaire de plus en plus réduite et vécue dans des conditions sociales meilleures. La raison en est l'accumulation du développement humain et social qui contribuera, dans une première phase, à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations défavorisées. Cette tendance risque cependant de s'estomper en raison de l'essoufflement de l'effet du développement social sur la pauvreté et de la stagnation éventuelle du capital humain des populations pauvres à des niveaux relativement bas. Ceci donnerait lieu, à long terme, à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté.

~ **Rigidité des invariants** - risque d'émergence de nouvelles formes de pauvreté: Des débuts de l'indépendance à la fin des années 1970, l'investissement dans les niveaux primaire et secondaire de l'enseignement était suffisant pour améliorer le capital humain des individus et garantir leur insertion professionnelle dans des activités suffisamment rémunérées. Depuis la fin des années 1980, seuls les cursus scolaires, moyen et supérieur, doublés d'une formation professionnelle adéquate, deviennent les moins exposés au chômage. Dans les prochaines décennies, le rendement de l'investissement dans le capital humain serait d'autant plus élevé qu'il portait sur les spécialités techniques et technologiques les plus pointues. Ceci montre que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par le biais du capital humain, sera de plus en plus coûteuse. Il montre par ailleurs que le pays a raté l'opportunité d'une réduction sensible de la pauvreté, à un moindre coût, aux années 1960 et 1970, et que tout retard dans ce domaine rendra plus excessif le coût de sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

En fait, les formes futures de pauvreté et d'exclusion germent aujourd'hui dans la qualité et la portée du système d'éducation -formation et dans l'incapacité des ménages, en bas de l'échelle sociale, à investir dans la survie scolaire et la formation de leurs descendants. Les conséquences directes de cet état des lieux s'exprimeraient dans les prochaines décennies à travers l'incapacité du pays à insérer une frange importante de sa population dans les nouveaux métiers qu'engendrerait la mondialisation en particulier. Le marché de l'emploi est déjà sélectif et le sera davantage, dans le sens que la demande d'emploi sera de plus en plus orientée vers les actifs détenant un savoir-faire précis répondant à un besoin précis.

Ceci montre que la politique de développement du pays dont notamment sa composante 'éducation - formation' est interpellée en termes de réduction des coûts d'opportunité de la formation des jeunes en situation de pauvreté et du ciblage perpétuel de cette formation sur les métiers demandés sur le marché de travail. La section suivante aborde les déterminants de la pauvreté et montre,

²⁴ Le ciblage de l'INDH se fonde essentiellement sur le taux de pauvreté et les indices communaux de développement social et de développement humain, élaborés par le HCP à partir des données du Rgph 2004.

²⁵ Ces derniers rétribuent, rappelons le, les populations en fonction de leur niveau de revenu et gardent toute leur neutralité vis-à-vis de la réduction des inégalités.

²⁶ Dans le sens de l'éradication de l'habitat sommaire urbain et l'équipement des communes rurales en formations éducatives et sanitaires et en points d'eau potable et réseaux d'électricité et de routes.

entre autres, le rôle crucial du capital humain et de l'équité sociale dans la réalisation de l'objectif de 'pauvreté zéro'.

5. Facteurs de la pauvreté : équité sociale et développement humain, clés du futur

Fautes de données longitudinales, l'exploration des déterminants de la pauvreté se réfère ici à des données transversales, celles des enquêtes sur la consommation et le niveau de vie, réalisées entre 1985 et 2001, et du Rgph 2004²⁷. Cette analyse montre que la réduction de la pauvreté dépendra de ses facteurs traditionnels (inégalité et croissance économique) et des changements qu'engendrera la politique future de développement (dont l'INDH) sur le reste des facteurs. Ces derniers sont présentés dans ce qui suit sous l'angle de leur interrelation, à court terme, avec la pauvreté (tableaux 2 et 3 ci-après).

~ **Croissance économique** : La baisse de la pauvreté entre 1994 et 2004 a été, en moyenne, relativement sensible dans les communes les plus riches, là où la dépense de consommation par habitant est plus élevée que la moyenne nationale. Ceci ne signifie, en aucun cas, que la richesse économique des communes est partout un facteur de la réduction de la pauvreté. C'est plutôt l'équité de la répartition de cette richesse et la qualité pro pauvre de la croissance qu'elle engendre qui sont manifestement associées aux faibles incidences de la pauvreté. Le tableau 2 montre, en outre, que c'est dans les communes les plus pauvres que la croissance est à la tête des déterminants de la pauvreté. En fait, dans ce type de communes, la réduction de la pauvreté découle, en premier lieu, de la croissance économique suivie de l'équité sociale²⁸. Ce qui confirme, encore une fois, qu'en l'absence d'un minimum de revenu de subsistance, il serait absurde de supposer une insertion massive des pauvres dans les stratégies de développement de l'aptitude de ces derniers à s'auto-protéger des dénuements. Symétriquement, dans les communes les moins pauvres, le développement humain suivi de l'équité sociale constituent les facteurs fondamentaux de la baisse de la pauvreté.

En effet, à l'échelle communale, les données de la cartographie de la pauvreté 2004 montrent que l'élasticité -croissance de la pauvreté se réduit à un niveau inférieur²⁹ (-1,8 à l'échelle nationale) lorsqu'on intègre, en plus de l'inégalité, d'autres facteurs explicatifs de la pauvreté (tableau 2). A cette échelle, l'élasticité en question est plus élevée en valeur absolue dans les communes les plus pauvres (-1,370 dans les communes où le taux de pauvreté dépasse 30%), en comparaison avec les communes les moins pauvres (-0,352 dans les communes et les centres urbains où le taux de pauvreté est inférieur à 5%). Un niveau intermédiaire de cette élasticité (-2,1 à l'échelle nationale) est obtenu lorsqu'on considère, à la suite des travaux de A. Sen³⁰, que (i) le développement humain, le développement social, l'emploi et l'habitat décent déterminent la croissance et la répartition sociale des revenus disponibles des ménages; et que (ii) le niveau et l'inégalité des dépenses de consommation qui en découlent déterminent, à leur tour, la pauvreté³¹.

²⁷ HCP (2005) : Pauvreté, développement humain et développement social, données cartographiques et statistiques, RGPH 2004.

²⁸ Les activités à forte intensité de main d'œuvre peu ou prou qualifiée, le développement à une grande échelle des micro crédits et des activités génératrices de revenus durables ainsi que le ciblage des subventions alimentaires sur les populations effectivement pauvres sont autant de sources d'une croissance des pouvoirs d'achat limités, à la base du recul de la pauvreté.

²⁹ La référence aux données de l'Encdm 2001 montre que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance est de -3,3 en milieu urbain et de -2,6 en milieu rural (tableau 3).

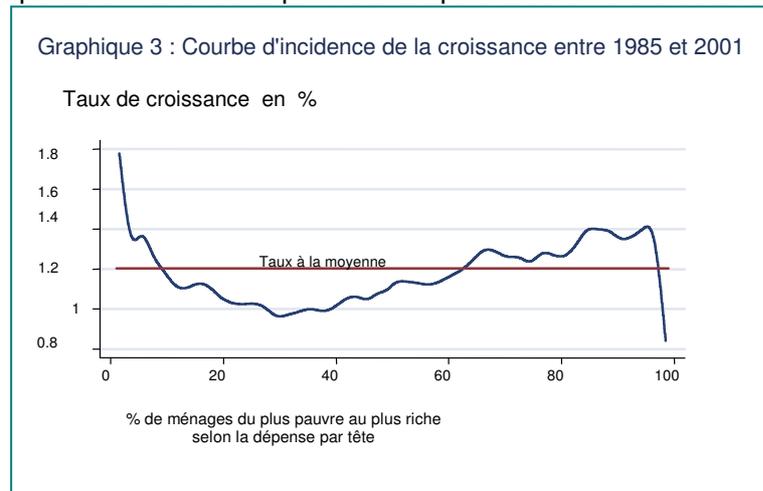
³⁰ Au sens de la théorie des 'capabilités', développée par Amartya Sen (2000) dans 'Social exclusion : concept, application and scrutiny', Asian Development Bank, Office of Environment and Social Development papers, n° 1, juin.

³¹ Le modèle de prédiction de la pauvreté communale ainsi ajusté s'écrit :

$$\left[\begin{array}{l} \ln(P) = 15,423 - 2,122 \ln(\text{dep} / h) + 1,756 \ln(\text{Gini}), \quad R^2 = 0,86 \quad F = 2911,7 \\ \quad (0,228) \quad (0,028) \quad (0,058) \\ \text{Instrument list : IDH, IDS, Habitat, Emploi} \\ \text{Nbre d' observations} = 1689 \text{ communes et centres} - \text{Données : RGPH 2004} \end{array} \right]$$

~ **Inégalité et vulnérabilité** : Entre 1985 et 2001, la croissance économique a été peu pro pauvre mais sensiblement défavorable aux populations vulnérables et moyennes (Graphique 3). Ce schéma de croissance économique a été observé, à la fois, en milieu urbain et en milieu rural. Il exprime (i) un tassement des niveaux de vie au dessus du seuil de pauvreté, et (ii) une redistribution des revenus des juste moyens aux pauvres, et non des riches aux pauvres, ce qui a conservé les inégalités sociales en termes relatifs. En fait, si la vulnérabilité a enregistré, pour la première fois, une baisse sensible entre 2001 et 2004, les inégalités sociales et spatiales sont rigides à la baisse depuis au moins une vingtaine d'années. Mesurée par l'indice de Gini, l'inégalité relative des dépenses de consommation n'a statistiquement³² pas changé entre 1985 et 2001, ce qui pose, encore une fois, la question du redressement du schéma de croissance économique en faveur de ses perdants, les pauvres et le vulnérables en particulier.

Calculée par l'approche unanimement admise (tableau 3), l'élasticité -croissance de la pauvreté est relativement élevée en 2001, aussi bien en milieu urbain (-3,3) qu'en milieu rural (-2,6). Elle suggère que les perspectives de réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique sont prometteuses, à condition que les inégalités soient réduites ou, au moins, stabilisées. L'élasticité -inégalité de la pauvreté est cependant beaucoup plus élevée en milieu urbain (+8,4) qu'en milieu rural (+2,5). Elles expriment une réponse de la réduction de la pauvreté à l'inégalité nettement plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux marginal de substitution³³ entre l'effet de croissance et l'effet d'inégalité s'élève en 2001 à 2,6 en milieu urbain et à 1,0 en milieu rural. Ceci signifie que pour compenser une augmentation de 1% de l'inégalité, il faudrait une croissance supplémentaire beaucoup plus élevée en milieu urbain (2,6%) qu'en milieu rural (1,0%), montrant que la réduction de la pauvreté est particulièrement tributaire du contrôle des inégalités.



~ **Mobilité sociale - insertion professionnelle et capital social** : L'insertion professionnelle des populations pauvres ayant investi dans leur cursus devrait constituer l'ascenseur social le plus sûr. Le taux de chômage des actifs diplômés des études supérieures, issus de couches pauvres, s'est cependant situé entre 50% et 100% durant la période 1985-2001. Il a été au moins deux fois supérieur que celui des diplômés relevant des populations non pauvres (Graphique 4). Par ailleurs, le

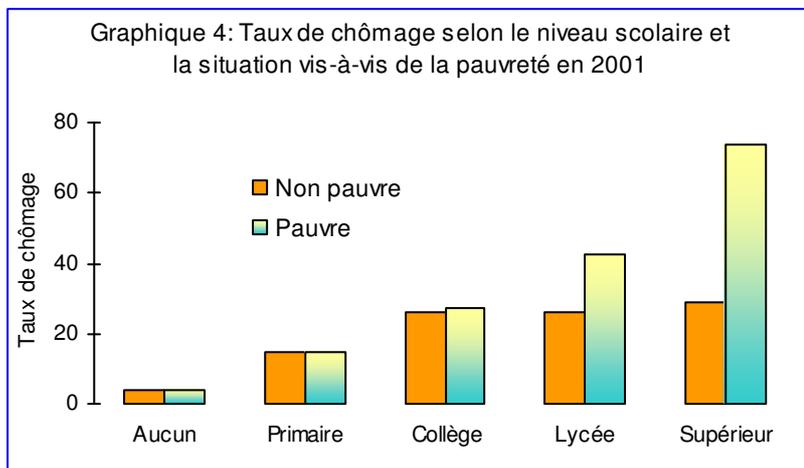
Où P : Taux de pauvreté en % ; dep/h : dépense par habitant ; Gini : indice d'inégalité de Gini en % ; V : taux de vulnérabilité en % ; IDH : indice de développement humain ; IDS : indice de développement social ; Habitat : % de logements sommaires ; Emploi : taux de chômage.

³² L'hypothèse nulle de l'égalité des indices de Gini pour 1984 et 2001 a été testée sur la base de la norme statistique normale asymptotique $T = (G_{2001} - G_{1985}) / \sqrt{se(G_{2001})^2 + se(G_{1985})^2}$ où G et se(G) dénotent l'indice de Gini et son erreur type. T calculé s'est établi à une valeur absolue (1,36) inférieure à 1,96, montrant que la différence entre les indices de Gini relatifs à 1985 et 2001 n'est pas statistiquement significative au niveau de 5%. Des tests similaires effectués pour les périodes 1985-91, 1991-99 et 1999-2001 attestent de ce statu quo de la répartition sociale des dépenses de consommation.

³³ Ce taux traduit ici le taux d'accroissement de la consommation moyenne nécessaire pour compenser, à niveau de pauvreté constant, le taux d'accroissement de l'inégalité.

contrôle de l'effet du milieu et du sexe sur le risque de chômage montre que l'hypothèse selon laquelle les pauvres ne peuvent rester sans emploi n'est pas empiriquement justifiée. Toutes choses égales par ailleurs, l'effet de la pauvreté sur le risque de chômage est significativement positif³⁴.

En l'absence des allocations de chômage, la pauvreté devrait fragiliser la solidarité familiale et livrer les jeunes chômeurs en situation de pauvreté à la précarité sociale. Cette dernière résulte, dans ce cas, de la modestie du capital social des individus pauvres. Elle est l'expression manifeste



de la régression du rôle que devrait jouer l'éducation - formation dans la lutte contre la pauvreté. La question de la sortie de la pauvreté s'en trouve posée en termes de justice sociale et d'égalité des chances.

~ **Développement humain, développement social et habitat** : Les indices de développement humain et de développement social³⁵ sont respectivement supérieurs de 40% et de 50% dans les communes où le taux de pauvreté est inférieur à 10%, en comparaison avec les communes où le taux de pauvreté est supérieur à 40%. A l'échelle nationale, l'élasticité de la pauvreté par rapport aux indices de développement humain (-1,324) et de développement social (-0,046), en fait les 3e et 5e facteurs de la formation des risques de pauvreté communale; les 4e et 6e positions étant occupées par les facteurs 'emploi' (0,068) et 'habitat' (0,014). Ceci signifie que, compte tenu de la consistance de ces indices, la généralisation des réseaux d'eau, d'électricité et des routes devra être doublée d'une éradication de l'habitat sommaire, source de précarité et d'exclusion sociales; la propriété d'un logement décent étant un patrimoine à la fois social et économique.

Dans les milieux les moins pauvres, le développement humain s'identifie au premier facteur de lutte contre la pauvreté, suivi des inégalités. C'est le cas du milieu urbain en général et des communes à faible incidence de la pauvreté en particulier. Ceci montre qu'en termes de perspectives, le développement humain constituera, à côté des inégalités, le facteur clé de la réalisation de l'objectif de 'pauvreté zéro'. Il en découle qu'un intérêt particulier doit être accordé à l'allègement des coûts d'opportunité d'accès des populations pauvres et vulnérables en général et des femmes rurales en particulier à l'investissement dans le développement humain³⁶. Toutes choses égales par

³⁴ L'ajustement du risque de chômage ($r_c = 1$ si l'individu est en chômage et 0 sinon) sur le sexe ($s_m = 1$ si masculin et 0 si féminin), le milieu de résidence ($m_u = 1$ si urbain et 0 si rural) et les classes sociales [Pauvre : $c_p = 1$ si l'individu est pauvre et à 0 sinon ; Riche : $c_r = 1$ si l'individu relève des 20% les plus aisés et à 0 sinon] s'écrit (erreurs standards entre parenthèses) :

$$r_c = 0,021 + 0,036 s_m + 0,272 m_u + 0,007 c_p - 0,033 c_r - 0,147 s_m \times m_u$$

(86,7) (124,4) (791,8) (24,6) (-138,3) (-365,9)

Le coefficient positif et statistiquement significatif de la variable c_p montre que, toutes choses égales par ailleurs, le risque de chômage est plus grand parmi les actifs en situation de pauvreté. En 1991, l'enquête sur le niveau de vie 1990/91 a montré la même conclusion (Banque Mondiale (1992) : Royaume du Maroc : Pauvreté, ajustement et croissance).

³⁵ L'indice de développement humain synthétise ici le taux de mortalité infantile, la dépense par habitant, le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation. Celui du développement social représente l'accès combiné aux réseaux d'eau, d'électricité et des routes.

³⁶ En fait, les inégalités dans les relations de genre s'identifient à un frein fondamental de la diffusion du développement humain dans les milieux socialement enclavés. Souvent négligées, ces inégalités affectent, en priorité, le droit de la femme au savoir et au savoir-faire. L'ajustement des chances que les individus âgés de 15 ans et plus aient été scolarisés ou en cours de scolarisation ($s_c = 1$ si individu a été scolarisé et 0 sinon) sur le sexe ($s_m = 1$ si masculin et 0 si féminin), le milieu de résidence ($m_u = 1$ si urbain et 0 si rural) et la classe sociale [$c_p = 1$ si individu est pauvre et 0 sinon ; et $c_r = 1$ si l'individu relève des 20% les plus aisés et 0 si non] s'écrit (erreurs standards entre parenthèses) :

$$s_c = 0,188 + 0,221 s_m + 0,284 m_u - 0,097 c_p + 0,134 c_r, R^2 = 0,18 \text{ et } F = 3181,9$$

ailleurs dont notamment le niveau de vie et la proximité des formations éducatives, la femme est la cible privilégiée de l'exclusion du droit à la scolarisation et que cette exclusion est aggravée par la pauvreté.

Tableau 2 : Déterminants (élasticités) de la pauvreté communale en 2004.

Logarithme des facteurs :	Urbain	Rural	National	Communes et centres à taux de pauvreté	
				< 5%	> 30%
Dépense par habitant	-1,779 (0,001)	-1,737 (0,000)	-1,757 (0,001)	-0,352 (0,002)	-1,370 (0,001)
Vulnérabilité (taux)	0,016 (0,000)	0,481 (0,000)	0,267 (0,000)	0,679 (0,001)	0,151 (0,000)
Inégalité (indice de Gini)	3,235 (0,001)	1,901 (0,000)	2,775 (0,001)	1,529 (0,002)	1,020 (0,001)
Développement humain (indice)	-3,967 (0,004)	-0,108 (0,001)	-1,324 (0,002)	-3,418 (0,007)	-0,080 (0,001)
Développement social (indice)	-0,396 (0,002)	-0,057 (0,000)	-0,046 (0,000)	-0,687 (0,003)	-0,004 (0,000)
Chômage (taux)	0,044 (0,000)	0,018 (0,000)	0,068 (0,000)	0,165 (0,001)	0,002 (0,000)
Habitat rural ou sommaire (%)	0,014 (0,000)	0,071 (0,000)	0,014 (0,000)	0,000 (0,000)	0,029 (0,000)
R ²	0,827	0,913	0,854	0,665	0,795
Nombre d'observations	391	1298	1689	121	342
Constante du modèle ajusté	5,226 (0,011)	9,876 (0,003)	7,063 (0,007)	-10,362 (0,019)	11,050 (0,003)

Données : HCP (2005) : Données communales de l'étude 'Pauvreté, développement humain et développement social'.
Modèle : double logarithmique. Variable expliquée : logarithme du taux de pauvreté en %. Erreur standard entre parenthèses.

Tableau 3: Elasticités de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité et taux marginal de substitution (*).

Elasticité	1985	2001
- Croissance		
Urbain	-2,4	-3,3
Rural	-2,6	-2,6
- Inégalité		
Urbain	5,2	8,4
Rural	2,2	2,5
- Taux marginal de substitution (TMS)		
Urbain	2,2	2,6
Rural	0,9	1,0

Sources : HCP, Calculs basés sur les données des Enquêtes sur la consommation 1985 et 2001.

Note (*): la méthode utilisée dans l'estimation des élasticités est celle utilisée par Nanak Kakwani (1993) dans l'étude 'Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire', publiée dans 'Review of Income and Wealth, Series

39,

Number 2, June 1993.

(0,004) (0,004) (0,004) (0,005) (0,005)
Données: Encdm 2000/01. Le coefficient significatif, positif pour le sexe masculin et négatif pour la pauvreté, montre que les femmes sont doublement sanctionnées vis-à-vis de l'accès à la scolarisation.

Conclusion

Ce papier a analysé les perspectives de la pauvreté en relation avec l'exclusion sociale et l'inégalité. Constatant la baisse tendancielle de la pauvreté, la rigidité à la baisse des inégalités et la persistance notable de la vulnérabilité, il a procédé à une évaluation rétrospective des politiques de développement, à une mise en exergue de leurs invariants et germes de changement, et à une spécification des facteurs de changement. Le but a été d'analyser la façon d'infléchir sensiblement les faits sociaux abordés et de rendre réalisable l'objectif de la 'pauvreté zéro'.

La première conclusion est celle relative à l'échec des schémas successifs de développement ayant privilégié, depuis la fin des années 1970, l'économique au détriment du social, en supposant que la progression du PIB garantirait, par le biais de l'effet diffusion, la réalisation d'autres objectifs, notamment la réduction du chômage, des inégalités et de la pauvreté. Les données disponibles montrent qu'en l'absence d'une discrimination positive vis-à-vis de l'emploi des diplômés pauvres, de tels schémas de développement tendent à pérenniser la pauvreté, à accentuer l'inégalité en valeur absolue et à atténuer le rôle de l'éducation -formation dans l'ascension sociale voire la sortie de la pauvreté.

Cette conclusion corrobore le fait que la croissance économique et l'inégalité ne suffisent pas à elles seules d'expliquer les changements récents dans la pauvreté au Maroc. Ce papier a montré que les facteurs de changement qui conduiraient à la réalisation de l'objectif de 'pauvreté zéro' et de valeurs cibles d'inégalité et d'exclusion, localement soutenables, s'étendent au développement humain, au développement social, à l'égalité des chances vis-à-vis de l'emploi et à l'éradication de l'habitat sommaire voire l'accès à la propriété d'un logement décent.

La contribution de ces facteurs à la réduction de la pauvreté se modifie d'une commune à une autre, en fonction de l'incidence de la pauvreté. La croissance n'est à la tête de ces facteurs que dans les communes les plus pauvres. Dans les communes les moins pauvres, c'est le développement humain qui occupe ce rang. Ceci montre que la lutte contre la pauvreté et son corollaire l'inégalité et l'exclusion gagnerait à être localement repensée et qu'en général, le développement humain et l'équité sociale sont les clés du futur souhaitable du paysage social national.

En somme, seule une croissance des revenus doublée du développement humain et du développement social, délibérément biaisée en faveur des localités et des populations pauvres, favoriserait les perspectives d'un paysage social meilleur et éviterait au pays d'aller vers le pire. Il s'agit du triomphe des approches de développement de type INDH, fondées sur les évaluations successives et privilégiant (i) la réduction maximale des coûts d'opportunité de l'insertion des pauvres dans l'investissement dans le capital humain (éducation, formation et santé), dans le marché de travail et dans les micro -projets et -crédits, (ii) les réformes ambitieuses et perpétuelles d'un système d'éducation-formation ouvert, sur le même pied d'égalité, à l'ensemble des groupes sociaux, (iii) le ciblage presque parfait des subventions et de l'assistance sociale sur les domaines où se place la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, notamment les petits projets et le recasement des bidonvilles, et enfin (iv) une plus grande responsabilisation des acteurs locaux du développement, considérant les pauvres, à la fois, comme les bénéficiaires et les acteurs premiers de la lutte contre la pauvreté.